



1- PLAN D'ENSEMBLE

N

Découpage en zones avec indication du type de la zone



Espace boisé classé

⑧✱

Elément de paysage à préserver

**Zone soumise à des risques d'affaissements miniers
(zones rouges et oranges du PPRm)**

Marge de recul

- **Limite communale**

**APPROBATION DE LA RÉVISION
PAR DCM EN DATE DU 17/09/10**

Vu pour être annexée à la délibération du
Conseil Municipal de MONTAIS-LA-
MONTAGNE en date du 17 septembre 2010

APPROUVANT
le PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire,
Michel VOLLE

Les zones Ub, A et N sont concernées par le Plan de Prévention des Risques miniers, annexé au présent dossier de P.L.U..



Septembre 2010



ZONAGE

Planche 1

Echelle : 1 / 5000

Ub - Zone urbaine (extensions du village)

A - Zone agricole

N - Zone naturelle et forestière à protéger

Nc - Secteur des carrières

Nd - Secteur réservé au centre de stockage de déchets

Partie traitée au 1/2000

Commune de Homécourt

Commune de
Joeuf

**Commune de
Malancourt-la-Montagne**

Commune de
Roncourt

A Ac
Commune de
Ste-Marie-aux-Chênes